

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Cette formation répond à l'obligation faite à toute entreprise de plus de 20 salariés de posséder un sauveteur par groupe de 20 personnes ou dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux. Le sauveteur secouriste du travail reçoit une formation aux premiers secours appliquée au monde du travail (Article R4224-15 du Code du Travail)

La formation initiale Sauveteur Secouriste au travail est conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS.

Elle s'adresse à un public de 4 à 10 personnes. Au-delà de 10 participants, la formation est prolongée d'1/2h pour chaque salarié (e) supplémentaire.

OBJECTIF PROFESSIONNEL

- Obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Acquérir la connaissance et les réflexes pour se protéger soi-même et autrui, alerter et porter Secours à toute personne à l'intérieur de l'entreprise
- Permettre d'attendre l'arrivée des secours et d'assurer la sécurité de la victime

PUBLIC CONCERNÉ

- Tous les salariés des entreprises publiques ou privées amenés à donner les premiers secours sur leur lieu de travail

PRÉ-REQUIS

- Aucun

PROGRAMME

Le Sauvetage-Secourisme du Travail (SST)

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession - Intérêt de la prévention des risques professionnels
- Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ? - Présentation du programme de formation SST

Rechercher les dangers persistants pour protéger

- Formation générale à la prévention - Rendre le SST capable de « Protéger »
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels

De « Protéger » à « Prévenir »

- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger (s) identifié (s)

Examiner la victime et Faire Alerter

- Examiner la (les) victime (s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

De "Faire Alerter" à "Informer"

- Connaître l'organisation de la prévention de l'entreprise et les personnes qu'elle implique
- Articulation de son action avec les autres acteurs de l'entreprise
- Choisir la personne destinataire de l'information parmi les personnes désignées dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

PROGRAMME (SUITE ET FIN)

De "Faire Alerter" à "Informer"

- Connaître l'organisation de la prévention de l'entreprise et les personnes qu'elle implique
- Articulation de son action avec les autres acteurs de l'entreprise
- Choisir la personne destinataire de l'information parmi les personnes désignées dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Secourir

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)
- Connaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée, l'ordre de recherche de ces signes et les techniques préconisées permettant de les déceler

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Pédagogie active en s'appuyant sur des cas concrets professionnels: mises en situation simulées et exercices pratiques en sous-groupes sont organisés pour augmenter la participation et la prise de conscience du salarié sur les actions à entreprendre au cours d'une situation de danger

MATÉRIEL ET RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Aide-mémoire remis à chaque personne

Grilles d'évaluation INRS

Défibrillateur automatique externe (DAE)

Mannequin Adulte – Enfant et Bébé / Matériel d'entretien des mannequins et consommables

Plan d'intervention + pictogrammes

Divers matériels pour la réalisation des simulations

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Une évaluation formative complétée par le formateur (acquis/non acquis) est mise en place selon la grille réglementaire de l'INRS. Cette évaluation à partir d'accident du travail simulé permet de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST:

- . Révision des gestes d'urgence
- . Actualisation de la formation (risques de l'établissement et modification du programme)

- Remise d'un certificat de réalisation au stagiaire et à l'entreprise précisant le niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences professionnelles
- Remise d'un certificat SST (modèle national) est délivré obligatoirement par l'intermédiaire de l'entité habilitée (AGEPAC FORMATION)
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le bénéficiaire, à chaud à l'issue de la session
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences développées, à froid environ 6 mois après la fin de la formation
- Formateur habilité SST par l'INRS pour animer et évaluer des sessions de formation
- AGEPAC FORMATION habilité Niveau 1 par l'INRS pour dispenser la formation